

LOGIQUES SOCIALES DE LA FREQUENTATION DES ETABLISSEMENTS CONFESIONNELS A ABIDJAN ET MODE DE GESTION DE LA DIVERSITE RELIGIEUSE : CAS DES COLLEGES CATHOLIQUES SAINT-VIATEUR DE COCODY ET DE L'INSTITUT SACRE-CŒUR D'ADJAME.

N'Cho Brou Hyacinthe (1)

*Sociologue, chargé de recherches (CAMES) au centre ivoirien de recherches Economiques et sociales (CIREs) de l'université Félix Houphouët Boigny de Cocody (Abidjan) en Côte d'Ivoire.
brouchohyacinthe@gmail.com*

Yapo Lucas Delmas (2)

*Sociologue de l'éducation, Maître-Assistant (CAMES) et Enseignant chercheur à l'université Félix Houphouët Boigny De Cocody/UFR/SHS/ISAD (Institut des Sciences Anthropologiques De Développement) Abidjan en Côte d'Ivoire.
Yaludel.76@gmail.com*

Françis Alain Claude (3)

*Sociologue de l'éducation, Maître-Assistant (CAMES) Enseignant-Chercheur à l'Université Péleforo Gon Coulibaly (UPGC) de (Korbogo) en Côte d'Ivoire.
alainfranci001@yahoo.fr*

Résumé

*L'objectif de ce présent vise à comprendre les logiques sociales de la fréquentation des écoles secondaires confessionnelles catholiques Saint-Viateur de Cocody et l'Institut Sacré-Cœur d'Adjamé (District d'Abidjan) et le mode de gestion de la différence religieuse. Pour y parvenir un échantillon total de 315 personnes ont été enquêtées. L'axe méthodologique qui a guidé le recueil des données et la rédaction de cette recherche s'appuie sur le **modèle d'analyse interactionniste d'Erving Goffman (1968)**. Les modalités du travail de terrain sont centrées respectivement sur un questionnaire « foyer familial » et des entretiens. L'analyse des données de l'enquête révèle que : * Les facteurs principaux qui influencent la décision du choix d'une école secondaire confessionnelle catholique à Abidjan sont légions à savoir : Pour les parents il y'a un **bon niveau d'études, un encadrement plus strict, une réputation académique dans les écoles confessionnelles d'obédience catholique**. Quant à la gestion de la différence religieuse dans les classes et les cours des écoles ciblées, grâce à l'éducation morale et religieuse enseignée on note :***Un effort de cohabitation religieuse, l'acceptation de l'autre, la tolérance, et le vivre ensemble**. Tout ceci minimise le paradoxe de l'ouverture vers l'autre.*

***Mots clés** : Logique, fréquentation, école confessionnelle, diversité religieuse, Côte d'Ivoire*

Abstract

*The objectives of this present aims to understand the social logics of the attendance of the Catholic secondary schools Saint-Viateur de cocody and the Sacred Heart Institute of Adjamé (District of Abidjan) and the mode of management of the religious difference. . To achieve this, a total sample of 315 people were surveyed. The methodological axis that guided the collection of data and the writing of this research is based on the interactionist analysis model of Erving Goffman (1968). The modalities of the field work are centered respectively on a “family home” questionnaire and interviews. Analysis of the survey data reveals that: *The main factors that influence the decision to choose a Catholic denominational secondary school in Abidjan are legion, namely: For parents there is a good level of education, stricter supervision, an academic reputation in denominational Catholic schools. As for the management of religious difference in the classes and courses of the targeted schools, thanks to the moral and religious education taught, we note: *An effort of religious coexistence, acceptance of others, tolerance, and living together. All this minimizes the paradox of openness to the other.*

Keywords: *Logic, attendance, denominational school, religious diversity, Ivory Coast.*

Introduction

En Côte d'Ivoire les politiques scolaires de l'État et de l'Église entre 1960 et 1989 émanent de l'héritage missionnaire et du “rattrapage scolaire” de (1960-1974) (Lanoué. E ; 2002). Au moment des indépendances, des enjeux d'ordre politique et scolaire rendaient sensible le devenir des écoles chrétiennes. La pression d'accroître les capacités de scolarisation était forte ; les États entendaient répondre aux politiques d'éducation restrictives de la période coloniale. On pourrait sommairement distinguer deux attitudes inverses des États africains à l'égard de l'héritage scolaire missionnaire : la reconduction des écoles chrétiennes ou leur nationalisation. Mais ces attitudes n'épuisent pas la totalité des cas de figure. Des nationalisations ont pu affecter en totalité ou en partie des réseaux scolaires chrétiens ; dans les cas de leur reconduction, la question des modalités de prise en charge s'est posée en des termes variables, tant du côté des Églises que des États. (Peillon. R. & All ; 1963).

Des raisons idéologiques et financières ont poussé certains régimes politiques africains (Congo, Bénin) à nationaliser les écoles. Ainsi, en Côte d'Ivoire, contrairement à la situation vécue dans d'autres pays, les écoles chrétiennes, principalement catholiques, firent l'objet d'une prise en charge spécifique et non d'une “nationalisation”. Dès 1960, le chef de l'État Houphouët-Boigny les annexa au système d'enseignement public. Il subventionna le salaire des enseignants de ces écoles mais interdit à ses

responsables de recruter des élèves sur des critères spécifiques aux écoles catholiques, que ces critères fussent d'ordre scolaire ou confessionnel. Si le premier président ivoirien enleva aux écoles catholiques l'autonomie de recrutement dont elles jouissaient à l'époque coloniale, ce ne fut pas pour rompre avec le colonialisme au nom d'une "authenticité africaine". Jamais Houphouët-Boigny et ses proches n'associèrent les orientations de la politique éducative des missions à celles, volontairement restreintes, du régime colonial (Dasalmand. P ; 1983).

Quelle attitude l'Église catholique adopta-t-elle face à cette entreprise d'intégration scolaire ? Les prises de position varièrent au fur et à mesure de l'évolution d'un rapport de force ecclésial : plus le haut-clergé "s'ivoirisa", moins les missionnaires européens eurent la possibilité de concrétiser leur projet de cession des écoles catholiques à l'État. Deux motifs, fort différents, expliquaient leur décision de remettre l'ensemble des écoles primaires et secondaires à la disposition du ministère de l'Éducation nationale : les uns concevaient l'école comme le vecteur passé de l'évangélisation, tandis que les autres croulaient sous le poids de l'endettement financier et vivaient mal les revendications salariales des enseignants. Les uns et les autres virent en l'attitude d'Houphouët-Boigny vis-à-vis des écoles catholiques un cadeau empoisonné pour l'Église ; à l'inverse, les évêques ivoiriens étaient attachés à ces écoles auxquelles ils devaient leur instruction et une position au sein de l'institution ecclésiale. La voix unanime des prélats ivoiriens l'emporta sur celle, contestataire, des missionnaires européens (Lanoue ; 2002).

L'intégration des écoles catholiques posa davantage de problèmes à l'Église de Côte d'Ivoire qu'à l'État. Mais reconduire l'héritage scolaire missionnaire ne signifiait pas, du moins dans l'esprit de la politique houphouëtienne, le laisser se développer en toute liberté ; au contraire, le président ivoirien réduisit sa marge d'autonomie. Il fit peser sur l'enseignement catholique les contraintes d'une "nationalisation à l'envers" ; en d'autres termes, il le fit entrer au sein du régime scolaire national au point de lui ôter toute marge de manœuvre sur le plan financier et pédagogique. Les évêques consentirent à cette politique avant d'engager au début des années soixante-dix un processus de contractualisation devant modérer ses effets et permettre de régler les litiges dus aux retards de subventions (Proteau. L. ; 2002).

Comment en est-on arrivé au pacte pluri-confessionnel et à l'absence de préférence religieuse ? Les écoles chrétiennes, donc firent l'objet d'une

forte intégration dans le système d'enseignement national. Mais cette reconnaissance n'était pas la marque d'une préférence pour les écoles catholiques, au détriment des autres écoles confessionnelles, musulmanes par exemple.

Pour apprécier la politique religieuse d'Houphouët-Boigny, dès 1960, l'État ivoirien inscrivit la laïcité au titre d'un des principes fondamentaux de sa nouvelle Constitution. Pour des raisons de politique extérieure, Houphouët-Boigny rejetait toute revendication favorable à l'expression d'une "authenticité" ou d'une "personnalité" africaine. Sans discrimination culturelle ou religieuse, la Côte d'Ivoire s'ouvrit aux richesses extérieures : le pays continuait, sous le régime d'Houphouët-Boigny, d'être une terre d'accueil pour des étrangers, africains et occidentaux, venus avec leurs religions. Imams, "marabouts", pasteurs, prophètes ou missionnaires catholiques, les religieux de Côte d'Ivoire vaquèrent au commerce des âmes au point de devenir des figures de l'houphouëtisme, cette doctrine imaginée où chacun trouvait sa place à condition d'adhérer aux objectifs politiques du "Père de la Nation" (Guth. S ; 1990).

Ce melting-pot se ressent de nos jours, car la Côte d'Ivoire compte depuis le dernier recensement général de sa population plus de 25.000.000 d'habitants, dont 40% de musulmans, 35% de chrétiens et 15% d'animistes (RGPH ; 2022). Ce pluralisme religieux qui marque le quotidien du peuple Ivoirien implique plusieurs domaines de la société. Les chrétiens, les musulmans, les adeptes des autres religions traditionnelles et ceux d'autres spiritualités se côtoient autant dans la sphère publique que privée sur le territoire Ivoirien. N'épargnant donc aucun domaine de la société. Cette diversité s'exprime également dans les milieux scolaires notamment dans les écoles confessionnelles catholiques du pays (Amahoumi, Sédomèdji Eric ; 2014).

Si tel est le cas l'analyse de cette cohabitation entre les adolescents ou jeunes scolarisés d'appartenance religieuse différente nous amène à nous demander :

A partir des stratégies éducatives parentales, peut-on rechercher la diversité des atouts invoqués pour justifier l'inscription des enfants à l'école confessionnelle catholique dans le district d'Abidjan en Côte d'Ivoire ?

-Mieux quels sont les facteurs qui influencent la décision de choisir un établissement secondaire confessionnel d'obédience catholique comme les collèges Saint-viateur de Cocody et l'Institut Sacré-Cœur d'Adjamé dans le district d'Abidjan en Côte d'Ivoire ?

-Et comment gère-t-on la diversité religieuse dans écoles confessionnelles d'obédience catholique comme les collèges Saint-viateur de Cocody et l'Institut Sacré-Cœur d'Adjamé dans le district d'Abidjan en Côte d'Ivoire ?

Répondre à ces préoccupations c'est comprendre les logiques sociales de la fréquentation des écoles secondaires confessionnelles catholiques Saint-Viateur de Cocody et l'Institut Sacré-Cœur d'Adjamé (District d'Abidjan) et le mode de gestion de la différence religieuse.

Spécifiquement cette étude vise à :

-Identifier les logiques sociales de la fréquentation des établissements secondaires catholiques Saint-Viateur de Cocody et l'Institut Sacré-Cœur d'Adjamé (District d'Abidjan).

-Etudier le mode de gestion de la différence religieuse dû à la diversité religieuse dans établissements secondaires confessionnelles d'obédience catholique comme les collèges Saint-viateur de Cocody et l'Institut Sacré-Cœur d'Adjamé dans le district d'Abidjan en Côte d'Ivoire ?

I- Méthodologie

I-1-Instrument

Le choix des deux écoles objet de notre étude a été motivé par le fait que (Saint-aviateur et Sacré Cœur), figurent parmi les écoles pionnières de l'enseignement catholique en Côte d'Ivoire. Les écoles concernées par notre enquête peuvent aussi être classées en fonction du présent degré de diversité ou de pluralité religieuse. Quant aux deux quartiers (Cocody et Adjamé) ce sont des anciens villages ébriés, donc de vieux quartiers insérés dans Abidjan ou le brassage socio-culturel et le melting-pot à droit de citer. Nous sommes ici dans des contextes et des écoles où la population d'élèves est perçue comme « non-homogène », il y aurait, des enfants catholiques ou marqués par une culture religieuse catholique ; des élèves protestants, évangéliques, athées, musulmans ou Témoin de Jéhovah se trouvent aussi dans les classes de ces deux écoles.

Les deux écoles choisies (Saint-viateur de Cocody et l'Institut Sacré-Cœur d'Adjamé) peuvent être qualifiées d'écoles urbaines et présentent une population d'élèves marquée par une grande diversité (la diversité socio-économique, d'origine, de parcours de vie, de culture et de religion est évoquée). Dans les cas de ce type d'écoles dites multiculturelles, la pluralité religieuse ne peut être ignorée par les enseignants, car les enfants « amènent » cette pluralité à l'école.

Nous avons opté pour **une approche mixte** regroupant **une enquête quantitative basée sur un questionnaire et une étude qualitative par entretiens**. L'enquête par questionnaire auprès d'un **échantillon total de 315** personnes (dont 10 professeurs, 300 parents d'élèves, 5 responsables de la direction diocésaine de l'enseignement catholique), les thèmes essentiels identifiés sont : -Les critères de choix des écoles confessionnelles par les parents d'élèves et

-Les modalités de gestion de la différence religieuse axée sur le vivre-ensemble.

I-2-Deroulement de l'enquête

On a eu recours à un échantillon non probabiliste de type accidentel et à un choix raisonné. Trois guides d'entretiens ont été utilisés pour la collecte de données. Il s'agit du guide d'entretiens avec les parents d'élèves (30), les responsables diocésain (5) ; les enseignants (10). Les entretiens individuels réalisés sur le site avec tous ces acteurs s'articulaient autour des rubriques suivantes : Opinions sur : les critères de choix des écoles catholiques, les programmes scolaires du catholique, le statut social des parents d'élèves ; mode de gestion du pluralisme religieux à l'école.

Quant au questionnaire avec les parents d'élèves, ces entretiens s'organisaient autour des rubriques suivantes : origine sociale des élèves, statut des parents, les motivations du choix des écoles préférées, les pratiques didactiques déclarées, les questions de diversité religieuse.

I-3-Modele d'analyse

Le choix de ce sujet se justifie par l'exploration des possibilités juridiques et sociétales pour le développement de bonnes pratiques dans toute la Côte d'Ivoire et examine également le lien entre l'enseignement religieux catholique et la prévention de la radicalisation. Cette thématique

s'inscrit dans la sociologie de l'éducation et religieuse. Pour appréhender l'objet de notre étude dans le modèle d'analyse nous convoquons *la théorie Interactionnisme (Erving Goffman 1968)* pour décrypter les rapports communicationnels et interactionnels entre acteurs publics et acteurs privés. Partant du postulat que les acteurs agissent en fonction du sens qu'ils donnent eux-mêmes aux situations dans lesquelles ils sont impliqués. Quant à Blumer les fondements de l'interactionnisme sont de 3 ordres à savoir :

1. Les humains agissent à l'égard des choses en fonction du sens qu'ils attribuent à ces choses.
2. Ce sens est dérivé ou provient de l'interaction sociale que chacun a avec autrui.
3. Ces sens sont manipulés dans, et modifiés via, un processus interprétatif utilisé par la personne pour interagir avec les choses rencontrées.

A l'aide de cette théorie comment discuter notre d'étude ? : Il faut comprendre que les modifications de comportement ne s'apprennent pas de manière conceptuelle, mais s'éprouvent, se ressentent et se vivent et que l'interaction sociale est en effet essentielle dans l'apprentissage actif et enfin le regard de l'autre est déstabilisant mais c'est grâce à lui que le sujet peut prendre conscience de qui il est, et donc de la nécessité éventuelle d'évoluer, de grandir, de changer.

Cette perspective étudie les façons dont les individus façonnent la société, et sont façonnés par elle, à travers leurs interactions. L'interactionnisme soutient donc que l'individu est une composante active et consciente du système social total, plutôt qu'un élément passif de cet environnement. Selon cette perspective, les interactions sont guidées par les significations attachées à soi et aux autres avec lesquels chacun interagit, ainsi qu'aux situations d'interaction ; toutes ces significations étant en retour modifiées dans l'interaction elle-même. En ce sens, l'interactionnisme peut s'opposer aux études sur la socialisation, dans la mesure où l'interactionnisme considère que les individus influencent les groupes au moins autant que les groupes influencent les individus.

I-4-Traitement des données

Pour vérifier les dires (réponses) des enquêtés nous avons eu recours à la triangulation. Mais auparavant les données recueillies ont été traitées avec les logiciels « ISSA » puis avec « SPSS » afin de calculer la distribution de fréquences au sein de la population. Pour pouvoir classer, organiser et ensuite interroger facilement les données recueillies, La procédure d'analyse des données que nous avons suivie est constituée de deux phases essentielles, à savoir : la phase de préparation du matériel concernant principalement la retranscription des données et la phase d'analyse concernant le codage, la catégorisation en thèmes et le traitement des données.

De plus, nous avons utilisé le logiciel d'aide à l'analyse qualitative Nvivo 11. bien qu'en analyse qualitative l'importance première ne soit pas donnée au comptage, il s'avère parfois important pour voir la situation globale des données et formuler des conclusions sur le sujet étudié. Ainsi, pour avoir une idée sur les données de notre corpus et les relations qui existent entre les catégories et sous-catégories, nous avons élaboré des matrices (tableaux) descriptives et, afin d'appuyer les propos, nous avons inséré des extraits d'entrevues (verbatim) dans la présentation des résultats. Du dépouillement des données on note deux résultats essentiels qui sont : Les facteurs qui influencent la décision du choix d'une école secondaire confessionnelle catholique à Abidjan et la gestion de la différence religieuse et du pluralisme dans les institutions confessionnelles d'Abidjan.

II-Résultats

II-1-Les facteurs qui influencent la décision du choix d'une école secondaire confessionnelle catholique à Abidjan

Pourquoi les écoles confessionnelles (et plus particulièrement les écoles catholiques) continuent de jouir d'une telle popularité dans la métropole Abidjanaise en Côte d'Ivoire ? Il est évident que la plupart des gens préfèrent côtoyer et rencontrer des personnes qui leur ressemblent. Ces préférences rendent possibles ***des modes d'identification et d'interaction*** fondés sur des expériences, des habitudes et des intérêts partagés. Nous reconnaissons là les caractéristiques de ***l'association volontaire***, qui influence profondément à la fois ***les choix résidentiels et les habitudes de socialisation***. ***L'association volontaire*** influe également directement sur les motivations des parents dans leur choix

d'école pour leur enfant. Toutefois, étant donné que la géographie sociale reflète déjà une forme d'association volontaire, il se peut que les motivations parentales résultent moins d'une intention consciente que d'un choix « évident », lié à l'environnement dans lequel ils vivent.

***Les motivations parentales explicitement fondamentales**

Être capable de choisir une école authentiquement confessionnelle devient ainsi une marque distinctive par rapport à d'autres écoles qui ne le sont que nominale. Du coup la **réputation académique de l'école** catholique tire tout son sens à partir de ce constat. Empiriquement comment le démontrer ?

Tableau 1 : Relatif aux motivations parentales du choix d'une école confessionnelle catholique à Abidjan en Côte d'Ivoire

Raisons du choix des écoles confessionnelles à Abidjan	EFFECTIF	POURCENTAGE
Par les parents Population enquêtée		
La foi des parents d'élèves	89	29,66 %
La proximité des écoles confessionnelles et/ ou les modes de transport ou de déplacement d'élèves adéquats	26	8,66 %
La réputation académique des écoles dites confessionnelles (Catholique / protestante)	185	61,66 %
TOTAL	300	100 %

Source : N'Cho Brou Hyacinthe à partir de nos données d'enquête, Février 2023.

À la lecture du **tableau1**, on note que parmi les variables explicatives (la foi, la proximité, la réputation académique) du choix des écoles confessionnelles catholiques par les parents d'élèves, le facteur dominant est la réputation de l'école, car plus de 61% des enquêtés y souscrivent. Par contre 29 % y inscrivent leurs progénitures par motivations explicitement religieuses (la foi). Des parents très pratiquants qui

souhaitent renforcer leur propre attachement à la religion choisissent souvent une école confessionnelle. Comment en est-on arrivé là ?

Dans les écoles publiques Ivoiriennes, avec la crise économique, sociale, le chômage et la paupérisation qui sapent les foyers ; les demandeurs d'emploi de la fonction publique qui s'orientent vers le secteur Education-formation n'y vont plus par vocation mais plutôt pour assurer leur pitance et survie. Certains enseignants du primaire voire du secondaire sont formés au rabais car la durée de formation dans les CAFOP (Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (instituteur)) est passée de 3ans à 1an. De surcroît les recrutements d'instituteurs qui se faisaient avec le niveau BAC dorénavant, se font avec le BEPC (Brevet d'études du premier cycle). A côté de ces tares de l'école publique nous assistons à une prolifération de syndicats d'enseignants et de personnels administratifs dans ce secteur.

Toutes choses égales par ailleurs, les revendications sociales, corporatistes et les grèves intempestives dans les écoles publiques en Côte d'Ivoire et surtout en Abidjan la capitale économique, mettent à mal leur fonctionnement. Du coup l'image de celles-ci semblerait être ternie dans la représentation sociale de notre population cible enquêtée. Une cheffe de ménage, parente d'élèves corrobore en ces termes :

« Dans les écoles confessionnelles surtout d'obédience catholique les grèves sont rares pendant les années scolaires, de surcroît le cadre est accueillant ; il n'y a pas d'effectif pléthorique. On y enseigne la morale religieuse, qui permet de protéger les jeunes chrétiens et autres scolarisés des influences négatives de la société ambiante ; telle la sexualité précoce, la violence, la drogue et le laxisme parental. Certains parents font valoir le fait que l'éducation religieuse favorise l'implication des jeunes dans la société civile et politique, en fournissant un ancrage plus solide à leur identité sociale et un véhicule efficace de mobilisation sociale. Enfin l'encadrement scolaire est correct comme en témoigne les résultats de fin d'année et des examens à grands tirages ou ceux-ci glanent les lauriers ».

D.O.M. parent d'élève, 39 ans, enquêtée, le 25-01-2023,
à cocody Riviera palmeraie.

De plus en plus de nombreux parents ou familles choisissent l'enseignement confessionnel, pour l'éducation de leurs enfants, alors qu'ils ne sont pas de ces obédiences religieuses (29%). Ils reconnaissent la valeur de ces écoles missionnaires. Leurs motivations de choix sont

diverses ainsi pour G.R.Y. Un commercial enquêté à Adjamé 220 logement.

« Les écoles confessionnelles sont tout simplement familières pour nous les parents d'élèves et ne constituent donc pas un choix par défaut. À cela s'ajoute le fait qu'il y a rarement de différences entre les écoles confessionnelles et laïques en termes de contenu académique ou de valeur des diplômes ; excepté le fait que le cours de religion à l'école est la possibilité pour les jeunes d'apprendre à mieux connaître le fait religieux et ses aspects humains .En somme l'enseignement religieux permet aux jeunes de découvrir comment l'expérience spirituelle peut soutenir le courage et l'espérance dans cette exigeante recherche. Ce qu'apprend mon enfant, dans son école lui permet de comprendre l'importance de la famille, le respect d'autrui, l'attention aux autres, l'ouverture à la charité ...».

L'adaptation de l'école aux besoins de leurs enfants est le dénominateur commun des choix parentaux. Sans oublier aussi la qualité de l'enseignement, l'instruction, l'éducation et la renommée intrinsèque des établissements confessionnels. Dès lors face aux excellents résultats annuels enregistrés le Révérend père H.B.K ; Directeur diocésain de l'enseignement Catholique (DDEC) d'Abidjan explique ce qui suit :

« Nous nous appuyons donc sur l'aumônerie et l'accompagnement psychologique. La tâche n'est pas facile et nous travaillons pour que les enseignants eux-mêmes aient des notions en psychopédagogie, en psychologie de l'éducation et surtout la maîtrise des méthodes d'enseignement en vue de pouvoir détecter certaines difficultés manifestes chez les apprenants. Nous pensons aussi instaurer des cours d'éducation sexuelle afin d'anticiper des dérives et les dépravations des mœurs chez les adolescents et enfants qui seront l'avenir de la nation Ivoirienne ».

II-Gestion de la diversité religieuse et du pluralisme dans Les institutions confessionnelles d'Abidjan

L'école publique en Côte d'Ivoire est marquée par la scolarisation d'une nouvelle génération plus hétérogène et diversifiée culturellement et socialement, qui comprend des enfants issus de l'immigration ouvrière. La scolarisation à l'école publique des élèves originaires de différentes cultures et de religions déclenche une série de problèmes qui concernent la gestion de la diversité dans l'espace scolaire ; l'expression de différence culturelle, ethnique, ou religieuse se présente comme un défi au sein du projet éducatif, puisque celui-ci doit trouver un équilibre entre la

transmission d'un minimum de valeurs communes et la prise en compte de leurs variantes culturelles et religieuses.

Parlant de la représentativité du pluralisme religieux sur notre site d'enquête, la majeure partie des enseignants rencontrés en entretien a donné une description de la composition de leur classe avec des catégories d'appartenance religieuse telles que catholique, protestant, orthodoxe, Témoin de Jéhovah, musulman, bouddhiste, etc. et parfois « sans religion », plus rarement athée. Nous voyons ici une tendance à se représenter *la diversité religieuse de façon « bureaucratique », selon une logique d'appellation issue des taxonomies utilisées dans le discours des religions du monde (Cotter & Robertson, 2016)*. Ces désignations semblent indiquer que les enseignants perçoivent l'appartenance religieuse de leurs élèves principalement en fonction de leur affiliation déclarée (et officialisée par le registre scolaire dans certains cas) et moins par la manière dont les élèves se désignent eux ou elles-mêmes ou encore par le fait que les élèves pratiquent ou non une religion.

Par ailleurs, cette observation se confirme davantage lorsque : *« l'on considère le fait que, à quelques exceptions près, le christianisme est la seule religion au sein de laquelle les enseignants distinguent une certaine diversité interne (protestant, catholique et orthodoxe) ainsi qu'il est le cas dans les catégories statistiques Ivoiriennes et les registres scolaires. Les quelques exceptions d'enseignants décrivant une diversité interne autre qu'au christianisme voient des différences au sein de l'islam, soit en termes de degré de pratique religieuse (pas très pratiquant(e), extrémiste, radical(e), soit en reliant la religion à une origine spécifique (islam africain) »*.

A.P.O. vicaire et recteur de l'ISCA (Adjamé) 38 ans,
enquêté le 9-01-2023 à Abidjan.

Dans ce « pluralisme religieux » comment se fait la cohabitation pacifique et harmonieuse des individus et communautés de différentes traditions religieuses ou séculières ? La coexistence de différents cultes et communautés religieuses est-il un fait habituel ?

A l'issue de nos enquêtes on relève que : la classe ou la population d'élèves de l'école présente une certaine diversité religieuse. *« Les enfants sont en contact direct avec la diversité, si elles ou ils ne côtoient pas d'individus d'origines variées, le cours n'est pas intéressant, ils ou elles ne sont pas « motivé (es) ou ne comprennent rien »* tels sont les propos d'un enseignant (Saint-viateur) d'une classe de 3^{ème} soumis à notre entretien, requérant l'anonymat.

Dans les faits la gestion de la différence religieuse dans les établissements confessionnels tient compte des exigences de la Constitution Ivoirienne, notamment l'Article 12. Ces quelques dispositions légales créent une collaboration entre l'école et la religion. Donc un cadre légal qui inclut à la fois les droits constitutionnels aux écoles catholiques, protestants ... Cela participe à respecter la liberté de pensée, de conscience et de religion de chaque apprenant à exprimer en privé ou publiquement ses convictions religieuses ou autres. Et comme l'exprime un enseignant enquêté à l'ISCA : « *Les écoles confessionnelles sont comme un carrefour, c'est vrai que c'est une école catholique mais l'enseignement est laïc...ici dans ce complexe éducatif, nous avons parmi les apprenants des protestants, des musulmans, des athées, des témoins de Jéhovah et surtout des catholiques ...* ».

Les cours de religion dans les collèges confessionnels permettent aux élèves d'avoir une connaissance générale sur les religions existantes (Islam, christianisme...). Mais le fait marquant est que les apprenants puissent internaliser « l'éducation du vivre-ensemble » malgré les différences qui les caractérisent. Il est constaté un accent particulier sur la religion à laquelle l'établissement est issu. Mais, il est noté des germes d'éveil de conscience chez les apprenants sur le pluralisme religieux et ethnique en Côte d'Ivoire. Et une mauvaise gestion de ces pluralités peut être source de conflit et de guerre ; comme cela est le cas dans certains pays sur le continent Africain et ailleurs.

III-Discussion

L'interaction sociale peut être définie, de façon étroite, comme ce qui apparaît uniquement dans des situations sociales, c'est-à-dire des environnements dans lesquels deux individus, ou plus, sont physiquement en présence de la réponse de l'un et de l'autre (Goffman. E ; 2016 : 230). Selon lui, c'est dans l'interaction que se forment les identités des individus et l'ordre social de la société ; Il introduit ainsi la notion de « définition de la situation ». Blumer, reprend cette idée affirmant que la réalité est faite de situations. La signification des situations dans laquelle est immergé l'acteur social influence ses actions ultérieures (Lionel. L ; 2013). Telle est la convergence de point de vue entre ces deux auteurs.

Une école confessionnelle est un établissement d'enseignement ayant comme idéologie de pédagogie, notamment au niveau de l'enseignement

de la catéchèse une religion particulière tel que le protestantisme ou le catholicisme.

On peut définir la diversité religieuse comme un aménagement progressif des institutions sociales et politiques concernant la diversité des préférences morales, religieuses et philosophiques des citoyens.

Eu égard à ce qui précède, les facteurs qui influencent la décision de choisir un établissement secondaire confessionnel catholique dans le district d'Abidjan en Côte d'Ivoire sont légions. Les variables exposées jusqu'ici ne sont pas les uniques facteurs qui influencent la décision de choisir une école confessionnelle. Et de toute façon, même si les parents expriment certaines raisons d'avoir fait ce choix, si l'on prend en compte les contextes culturels préexistants et les normes institutionnelles – pour ne rien dire du caractère limité des ressources et des opportunités – leurs choix sont en général très restreints. L'enseignement religieux, sous diverses formes, apporte une contribution importante à la formation de l'identité et de l'orientation des jeunes. Sans connaissances en matière de religions, un vide est créé qui peut rendre les jeunes sensibles aux positions radicales.

L'explication majeure au choix d'une école confessionnelle tient à la réputation académique de l'établissement. Lors de leur analyse des données de l'OCDE, (Dronkers et Avram ; 2015 : 54) différencient plusieurs « stratégies de choix » en Europe. Selon eux, un milieu social aisé et des moyens financiers importants constituent la raison principale de choisir ce qu'ils appellent « des écoles ne dépendant pas de l'État » dans un petit groupe de pays, où ces écoles s'adressent en particulier aux enfants issus de familles de la classe supérieure. Pour le reformuler plus crûment, on pourrait dire que des parents au capital social plus élevé sont susceptibles d'agir de la même façon lorsqu'il s'agit de choisir une école, et le fait de se tourner vers des écoles permettant aux enfants de se distinguer des « enfants des autres » est un comportement régulièrement documenté dans les études de sociologie de l'éducation (Ball, 2002 : 214). Afin de s'assurer de la réputation académique d'une école, certains parents peuvent consulter les résultats aux examens ou les classements des établissements disponibles dans les médias, ou encore les rapports officiels d'inspection publiés sur Internet, mais pour la plupart des parents il est en général assez difficile de déterminer la qualité d'une école en particulier, en dehors de quelques critères évidents, comme le type de public qui la fréquente. C'est pourquoi de nombreux parents n'ont

d'autre solution que de se fier au bouche-à-oreille – c'est-à-dire à l'opinion de gens qui leur ressemblent – ou à la « marque » de l'école (SCHMIDT W. et al. 2015 : 386). Toutefois, la capacité d'une école confessionnelle à conserver une bonne réputation académique semble en réalité dépendre moins de sa qualité intrinsèque que du fait que s'y rassemblent des personnes issues d'un milieu social identique, ainsi que le suggèrent (Dronkers et Avram ; 2015 : 65). Dès lors, une école « meilleure » n'est peut-être, en réalité, qu'une école fréquentée par un public plus homogène d'élèves issus de milieux favorisés.

Il n'est évidemment pas toujours vrai que les écoles confessionnelles sont de meilleure qualité que les autres. La qualité d'une école dépend de toute façon d'une grande variété de variables en fonction des circonstances. De nombreuses données suggèrent toutefois que beaucoup d'écoles confessionnelles offrent une éducation de meilleure qualité que leurs équivalents laïcs en termes de « valeur ajoutée » à l'apprentissage des élèves. Ces études indiquent que beaucoup de ces écoles mettent l'accent sur le maintien de bonnes relations informelles entre l'administration et le corps enseignant, ce qui contribue à un meilleur climat scolaire, un aspect souvent avantageux pour des élèves issus de minorités défavorisées (Driessen, Agirdag et Merry, 2016 : 484).

Nombre d'entre elles, de fait, parviennent bien mieux à maintenir une gouvernance efficace, des effectifs moins lourds, une discipline plus stricte et de meilleurs résultats. Ces études font également l'objet de critiques, notamment en raison du fait que les écoles confessionnelles se réservent souvent le droit d'exercer un certain degré de sélection, qu'il s'agisse du recrutement des enseignants ou de l'admission des élèves. Des procédures disciplinaires peuvent également avoir pour résultat d'exclure des élèves « indésirables ». En outre, même si les écoles confessionnelles financées par l'État ne peuvent exercer ouvertement de discrimination contre des élèves, elles ont, de fait, souvent la possibilité de refuser des enfants handicapés, sous prétexte qu'elles ne possèdent pas les équipements ou le personnel approprié, et ont généralement également la possibilité d'exclure des élèves dont le personnel a du mal à gérer le comportement, sous prétexte qu'ils enfreignent les règles de conduite de l'établissement.

Les lecteurs qui sont familiers de la recherche empirique sur les écoles confessionnelles en Europe (et ailleurs) ne seront probablement pas étonnés par la plupart de ces raisons. Toutefois, ces explications et

d'autres du même type ne rendent pas entièrement compte du phénomène. Je crois en effet qu'il existe également d'autres motivations, plus cachées, et qui demeurent pour cette raison insuffisamment étudiées et mal comprises. Dans ce qui suit, je suggère quelques hypothèses au sujet d'autres facteurs rarement explicités – et donc difficilement mesurables – mais toutefois pertinents pour comprendre pourquoi les écoles confessionnelles (et plus particulièrement les écoles protestantes et catholiques) continuent de jouir d'une telle popularité en Europe et partout ailleurs.

Les variables exposées jusqu'ici ne sont pas les uniques facteurs qui influencent la décision de choisir une école confessionnelle. Et de toute façon, même si les parents expriment certaines raisons d'avoir fait ce choix, si l'on prend en compte les contextes culturels préexistants et les normes institutionnelles – pour ne rien dire du caractère limité des ressources et des opportunités –, leurs choix sont en général très restreints. Même des parents relativement privilégiés peuvent ne pas obtenir leur premier choix d'école pour leur enfant. Mais pour ceux issus de milieux très défavorisés (et discriminés), les options sont souvent encore plus limitées. Il est indéniable que, dans le domaine de l'éducation, les minorités défavorisées et discriminées bénéficient très rarement des mêmes options que les membres plus favorisés du groupe dominant.

Mais les écoles confessionnelles ne conduisent-elles pas au communautarisme et à la méfiance des groupes les uns envers les autres ?

Le philosophe politique canadien Will, Kymlicka, un penseur libéral qui a longtemps défendu les droits des minorités, et dont les travaux ont une grande influence sur les chercheurs européens, suggère pourtant que « ce dont les immigrés ont peut-être le plus besoin, ce n'est pas d'écoles séparées, mais d'une approche plus multiculturelle de l'éducation au sein des écoles publiques ouvertes à tous » (Will, K ; 2009 : 329). En effet, ce sont généralement les écoles confessionnelles destinées à des minorités discriminées qui sont pointées du doigt par les critiques, tout particulièrement les écoles musulmanes. À la place, dans toute l'Europe, il est de plus en plus question d'« intégration » (Joppke, 2007 : 30), alors que les concentrations de populations majoritaires ne sont jamais remises en question.

Ces théories intégrationnistes viennent appuyer l'idée que les écoles séparées sont un problème dans une société qui promeut la tolérance et

le multiculturalisme. Il est de loin préférable, selon elles, que des enfants issus de milieux différents soient rassemblés et se concentrent sur ce qu'ils ont en commun : nous discernons là les contours d'une thèse que l'on pourrait appeler « l'école commune ».

Il est sans doute vrai que, dans certaines conditions spécifiques, l'éducation « intégrée » commune est bénéfique à tous les enfants. Pourtant, même si chacun s'accordera à dire que l'intégration et l'éducation en commun sont des idéaux tout à fait dignes d'être poursuivis, les « impératifs d'intégration » que certains défendent entraînent en général bien moins de sacrifices pour les membres de groupes majoritaires dont les milieux d'origine correspondent davantage aux habitudes, normes et valeurs institutionnalisées. En effet, les conditions nécessaires à une bonne « intégration » sont souvent difficiles à atteindre, étant donné la nette persistance de mécanismes de ségrégation scolaire, encouragés à la fois par les pratiques normatives d'association volontaire et le soutien légal et constitutionnel apporté à la liberté de choix en matière d'éducation, deux tendances dont rien n'indique qu'elles vont s'inverser ; et la manière dont les écoles mettent régulièrement en place des regroupements, des procédures disciplinaires et des labels éducatifs spéciaux qui affectent de façon disproportionnée les élèves pauvres et issus de minorités, d'autant plus, est-on en droit de penser, dans les écoles aux populations « mélangées ? » (Schmidt et Al. ; 2015 : 371).

Conclusion

L'objectif de ce présent vise à comprendre les logiques sociales de la fréquentation des écoles secondaires confessionnelles catholiques Saint-Viateur de Cocody et l'Institut Sacré-Cœur d'Adjamé (District d'Abidjan) et le mode de gestion de la différence religieuse.

Les écoles confessionnelles continuent d'être populaires dans toute l'Europe et l'Afrique, en dépit de la croyance persistante que l'Europe et l'Afrique sont devenues « laïques » ; plusieurs raisons expliquent ce succès. Parmi elles, on peut mentionner les aspects pratiques, la réputation académique, les garanties constitutionnelles pour la liberté de choix en matière d'éducation, les phénomènes d'association volontaire, aux conséquences multiples, les mécanismes de ségrégation historiquement ancrés, et la réaction de certains parents à l'exclusion de

leurs enfants du système scolaire dominant. Ni les efforts pour promouvoir la « cohésion sociale » et la « citoyenneté » ne semblent réellement à même de mettre en danger la position solide dont les écoles confessionnelles continuent de jouir sur le marché de l'éducation. Les écoles confessionnelles ont, à n'en pas douter, un bel avenir devant elles en Europe, en Afrique, voire en Côte d'Ivoire.

Dans les faits on observe une forte affluence vers l'enseignement confessionnel dans le système éducatif Ivoirien car l'instruction donnée tient compte du programme de l'Etat. Donc, l'appui sur les valeurs publiques communes vise à assurer l'égalité ou l'équidignité des citoyens de sorte qu'ils puissent adhérer aux grandes orientations de l'Etat selon leur propre conception du monde et du bien. L'école doit permettre à tous, d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire, et au savoir-être. En somme l'école c'est comme « l'égalité dans la différence ».

L'existence des écoles confessionnelles en Côte d'Ivoire ne compromet-elle pas le principe de laïcité à l'école ? Si la laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux.

L'inclusion à l'école s'articule de plus en plus fréquemment avec le concept d'équité qui consiste dans la capacité de l'école à prendre en charge tous les élèves, avec leurs diversités multiples. Le but de l'éducation inclusive est d'éliminer l'exclusion sociale.

L'Unesco définit l'inclusion comme un processus : « visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants ».

Aussi la mise en place d'un cours d'enseignement moral et religieux favorisent le « vivre ensemble » dans les institutions confessionnelles catholiques d'Abidjan et par ricochet minimisent : « le Paradoxe de l'ouverture à l'autre ».

De ces définitions, les premières questions qu'on doit se poser sont les suivantes : éducation inclusive pourquoi ? Pour quel modèle de société ? Et, encore, éducation inclusive pour qui ? L'inclusion constitue la clé de la citoyenneté tout en étant un élément essentiel de la politique sociale » et implique une transformation radicale pour passer du « prêt-à-porter éducatif » à une culture capable d'éliminer l'exclusion sociale et de favoriser des relations de collaboration avec toutes les composantes de la communauté éducative.

En définitive l'une des principales faiblesses de l'école publique Ivoirienne selon les défenseurs des écoles religieuses ne réside-t-elle pas dans sa tendance à banaliser les différences religieuses et culturelles entre les groupes en privilégiant le libre choix des individus au détriment des identités communautaires

References bibliographiques

Balls. Stephen. (2002): *Class Strategies and the Education Market: The Middle Classes and Social Advantage*, London: Routledge.

Bayart, Jean – François, (1989), *L'État en Afrique*, Paris, Fayard.

Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale, n° 8, octobre 1997.

Dasalmand, Paul, (1983), *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire*, TOME. I : *Des origines à la conférence de Brazzaville* & TOME. II : *De la conférence de Brazzaville à nos jours*, Paris, Hatier.

Diarra. Samba ; (1997), *Les faux complots d'Houphouët-Boigny*, Paris, Le Harmattan.

Driessen. Agirdag; ET All. (2016): «*The Gross and Net Effects of Primary School Denomination on Pupil Performance in the Netherlands* », *Educational Review* 68 (4).

Dronkers. Jaap. ET All; (2015): «*What can international comparisons teach us about school choice and non-governmental schools in Europe?* », *Comparative Education* 51 (1): 118-132. DOI : 10.1080/03050068.2014.935583 ; consulté le 25 Janvier 2023 ; à la bibliothèque Centrale du Département de Sciences Economiques et de Gestion de l'UFHB de Cocody-Abidjan, à 14h 06 GMT.

Coffman. Erving. (1968, cité par Lionel. Lacan. 2013, *Societies*, Editions de Boeck Supérieure, numero124.

Glenn. Charles. ET All; 2002: *Finding the Right Balance: Freedom, autonomy and accountability in education*, vol. 1-2, Utrecht: Lemma.

- Guth Sylvie.** (1990), « *L'école en Afrique Noire francophone : une appropriation institutionnelle* », *Revue française de pédagogie*, n° 90, Janv.-Fév. Mars.
- Joppke Christian;** (2007): « *Beyond national models: Civic integration policies for immigrants in Western Europe* », *West European Politics* 30 (1): 1-22. DOI: 10.1080/01402380601019613 Consulté le 30 Janvier 2023; à la bibliothèque de l'INADES-FORMATION à Abidjan-cocody.
- Kymlicka. Will.** (2009): *The Governance of Religious Diversity: the old and the new*, in (EDS); Marian Burchard ET All, *International Migration and the Governance of Religious Diversity*, Montreal/Kingston: M.C. Gill-Queen's University Press.
- Lanoué. Eric. ;** (2002), *Les politiques de l'école catholique en Afrique de l'Ouest. Le cas de la Côte d'Ivoire (1945-2000)*, Paris, EHESS, thèse de doctorat.
- Lionel Lacan.** 2013, *societies*, Editions de Boeck Supérieure, numero124.
- Maussen Bader.;** (2015): « *Non-governmental religious schools in Europe: institutional opportunities, associative freedoms and contemporary challenges* », *Comparative Education* 51 (1): 1-21. DOI: 10.1080/03050068.2014.935581.Consulté le 20 Février 2023 à 11h 15 GMT à la bibliothèque du Centre Culturel Français d'Abidjan (CCF).
- Merry Michael. & All.** (2012): « *Equality on Different Terms: the case of Dutch Hindu Schools* », *Education and Urban Society* 44 (5).
- Merry Michael. & All.** (2016): « *On the Right Track? Islamic Schools in the Netherlands after an Era of Turmoil* », *Race, Ethnicity and Education* 19 (4): 856-879. DOI : 10.1080/13613324.2014.985586.Consulté le 14 Janvier 2023, à 2h03 GMT à la bibliothèque du Centre Culturel Français d'Abidjan Plateau (CCF)..
- Merry Michael. & All** (2017), « *Les écoles confessionnelles en Europe* », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 76.
- Merry Michael & All** (2017), « *Les écoles confessionnelles en Europe* », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 76 | décembre 2017, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 01 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ries/6062> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ries.6062> ; Consulté le 25 février 2023, à la bibliothèque de l'INADES-FORMATION, à 18h 20 GMT.
- Peillon Robert & All,** (1963), « *L'enseignement catholique* », *Vivante Afrique*, n° 227.
- Politique Africaine,** (2000) ; « *Côte d'Ivoire. La tentation ethno nationaliste* », n° 78, juin, Abidjan
- Proteau Laurence,** (2002), *Passions scolaires en Côte d'Ivoire. École, État et société*, Paris, Karthala.

Recensement General de la Population, (2022), *Aspects sur les caractéristiques sociodémographiques du district d'Abidjan* ; Ministère du plan et du Développement, (RGPH), République de Côte d'Ivoire, Abidjan, Ministère de l'Éducation nationale, arrêté n° 004 du 25 février.

République de Côte d'Ivoire, (1983), *Recueil des dispositions réglementaires des établissements d'enseignement privé*, 21-22 avril. Abidjan, Ministère de l'Éducation nationale.

Schmidt William. et al. (2015): « *The role of schooling in perpetuating educational inequality: An international perspective*», *Educational Researcher* 44.7: 371-386. DOI: 10.3102/0013189X15603982. Consulté le 27 février 2023, à 16 h45 GMT, à la bibliothèque de l'église Saint-Laurent de Yopougon-Kouté (Abidjan).

Sèdomèdji Éric et All, (2014), *Écoles catholiques et diversité religieuse en classe : cas du Collège catholique Père Aupiais de Cotonou en République du Bénin*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de M.A. en Théologie pratique. URL

https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/11210/Amahoumi_Eric_2014_memoire.pdf. Consulté le 6 février 2023 à la bibliothèque du CIREs (Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales) à 16 h GMT.